

*Pierre Kouakou Tano*

## **LES FONCTIONS DES FUNÉRAILLES CHEZ LES N'ZIMA DE CÔTE D'IVOIRE : ARCHÉTYPES D'UNE ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

### **Résumé**

Les funérailles en Afrique donnent lieu, le plus souvent, à des moments d'animation et de célébrations traditionnelles. Les rites des funérailles connaissent, certes quelques variantes suivant l'ethnie qui les pratique, mais la familiarité avec les morts reste une attitude commune des coutumes africaines. Chez les N'Zima de Côte d'Ivoire, un groupe ethnique localisé sur le littoral ivoirien, les funérailles sont souvent coûteuses, dispendieuses, voire concurrentielles. Elles sont des occasions de grandes célébrations traditionnelles marquées par les retrouvailles, le renforcement des liens sociaux et la solidarité. Les funérailles chez les N'zima sont propices à la formation à la conscience collective basée sur l'éducation traditionnelle. Ici, le deuil social et le deuil psychologique se conjuguent différemment selon le statut socioprofessionnel du défunt.

**Mots-clés : Animation, condoléances, fonctions, funérailles.**

### **Abstract**

Funerals in Africa often give rise to moments of animation and traditional celebrations. Funeral rites knew some variations according to the ethnic group that practiced them, but familiarity with the dead remains a common attitude of African customs. Among the N'Zima of Ivory Coast, an ethnic group located on the Ivorian coast, but also in the east and northeast of this country, the often expensive, expensive, even competitive funerals are an opportunity to major traditional celebrations organized in tribute to the deceased. Here, social mourning and psychological mourning combine differently depending on the status of the deceased.

**key words: Animation, condolence, functions, funerals**

## Introduction

Institution sociale de grande importance pour les peuples africains, notamment, les funérailles remplissent de nos jours, des fonctions multiples et essentielles. « La mort, au-delà de la fatalité, est une occasion de manifestations multiformes » (Akroman 2018, p.243).

Il ressort de ces propos que la mort constitue un poids psychologique, social et économique pour les familles éplorées en raison de l'organisation des funérailles et des divers rites. Même si L. V. Thomas (1982) estime que les funérailles sont les moyens pour soulager le chagrin et l'expression d'une prise en charge de l'émotion, les funérailles varient d'un groupe ethnique à un autre.

En Côte d'Ivoire, chez les N'zima<sup>1</sup>, les funérailles sont le lieu privilégié des rituels et une occasion pour préparer un voyage digne pour le défunt dans l'au-delà. Excellents moments d'animation culturelle, les funérailles sont également le lieu privilégié d'exhibition et de démonstrations ostentatoires de richesse. C'est pourquoi M. Alarte (2017) trouve que les funérailles sont les endroits désignés pour dépenser. De nos jours, chez les N'zima, les funérailles remplissent des fonctions complexes et étendues.

Quelles sont les fonctions des archétypes rituels culturellement intériorisés à la célébration des funérailles chez les N'zima de Côte d'Ivoire ? Quels sont les contenus des funérailles chez les N'zima de Côte d'Ivoire ?

Cette étude aborde ces questions et se propose d'analyser les rites funéraires chez les N'zima en mettant l'accent sur leurs fonctions. L'hypothèse de travail est libellée comme suit : l'on retrouve les archétypes de l'animation socioculturelle dans les célébrations funéraires chez les N'zima de Côte d'Ivoire.

Pour pouvoir atteindre l'objectif du travail, l'on indiquera la méthodologie et les résultats auxquels l'on est parvenu.

---

<sup>1</sup>Un groupe ethnique venu du Ghana au XVIIIème siècle lors des mouvements migratoires et s'est basé à Grand-Bassam et ses alentours.

## 1. Méthodologie

L'étude s'est déroulée principalement dans la ville de Grand-Bassam. Ce choix s'explique par le fait que cette ville abrite la plus forte concentration de N'zima en Côte d'Ivoire. Pour collecter les informations, l'on a réalisé des entretiens avec certains membres de la notabilité et certains chefs de famille (sept grandes familles que comptent les N'zima).

Ces entretiens abordaient les questions d'organisation pratique des funérailles et leurs fonctions. En plus des entretiens, un questionnaire a été adressé à la population et le choix a été fait par hasard. La classification des enquêtés est définie comme suit :

- 10 Notables
- 05 Chefs de famille
- 200 Membres de la population

L'effectif de l'échantillon est de 215 personnes enquêtées. La méthode de l'échantillonnage est non probabiliste. Il faut noter à toutes fins utiles que l'observation et la recherche documentaire ont été associées aux entretiens et au questionnaire pour mieux cerner l'agissement des acteurs et les méthodes quantitative et qualitative ont servi pour analyser les données.

## 2. Résultats et discussions

*Tableau n°1 : Répartition selon le sexe*

Genre	Effectifs	Pourcentage (%)
Hommes	115	53,48
Femmes	100	46,52
Total	215	100

*Source : notre enquête*

Ce premier tableau met en évidence le sexe des enquêtés. On note 115 hommes et 100 femmes avec un pourcentage respectif de 53,48 et de 46,52. Ce déséquilibre s'explique par le fait que la notabilité et les chefs de famille sont exclusivement des hommes.

**Tableau n°2: répartition selon l'âge et la connaissance des fonctions des funérailles chez les N'zima**

Age	Effectifs	Pourcentage (%)
Moins de 18 ans	20	9,30
De 18-50 ans	93	43,25
Plus de 50 ans	112	47,45
Total	215	100

Source : notre enquête

Ce deuxième tableau met en exergue l'âge et la connaissance des fonctions des funérailles chez les N'zima. On constate que l'effectif des moins de 18 ans est 20 avec l'équivalent de 9,30 en pourcentage. Cette faible proportion est due au fait que les plus jeunes ne s'intéressent pas aux funérailles sous prétexte ce sont les personnes âgées qui sont concernées.

L'intervalle des enquêtés situé entre 18-50 ans s'implique dans l'organisation des funérailles car ce sont des personnes majeures et elles connaissent les fonctions que peuvent remplir les funérailles. On voit cela avec leur effectif de 93 et un pourcentage de 43,25. Quant aux enquêtés qui ont plus de 50 ans, la marge de leurs connaissances des fonctions des funérailles est large.

Ces enquêtés savent à quel point la pérennisation de la culture funéraire est importante pour les générations montantes. Leur effectif au niveau de la connaissance des fonctions funéraires est de 112 et un pourcentage de 45,47.

### **2.1. Les fonctions sociales et relationnelles des funérailles**

Les fonctions sociales et relationnelles des funérailles revêtent plusieurs formes.

#### **2.1.1. Les funérailles, facteurs de grandes retrouvailles**

Une des caractéristiques principales des funérailles chez les N'zima, c'est qu'elles favorisent de grandes retrouvailles. Les funérailles sont l'occasion de rencontres, car elles permettent aux parents, amis et connaissances du défunt installés dans les différentes localités du pays de se retrouver grâce à plusieurs possibilités.

### ***2.1.1.1. Les visites au domicile du défunt***

La première possibilité qui offre l'occasion de rencontres pendant les funérailles chez les N'Zima est le moment des visites au domicile du défunt après l'annonce de son décès. Les retrouvailles s'opèrent entre les visiteurs et les membres de la famille éplorée, à un niveau plus ou moins restreint. Cette période de visites appelée communément la présentation des condoléances peut durer longtemps selon le temps qui sépare le moment du décès de la date officielle des obsèques. Les visites résultent donc d'un processus de rétablissement de liens et de relations physiques avec les vivants et les morts et entre les vivants.

### ***2.1.1.2. Les veillées funéraires***

Les veillées constituent la deuxième grande occasion des retrouvailles et sont ponctuées de musiques traditionnelles, religieuses, de témoignages et de prédications. Chez les N'zima, en fonction du statut du défunt, de sa popularité ou encore de sa prospérité, une ou plusieurs veillées sont organisées<sup>2</sup>. Si le défunt jouit d'un rang social reluisant, il y a plusieurs veillées qui sont organisées à son honneur.

La première est celle qui a eu lieu à son domicile ou dans le quartier du défunt. Une deuxième est organisée à l'Ivoirienne des Sépultures (IVOSEP) qui sont les Pompes funèbres officielles. A ces veillées, s'ajoutent les veillées religieuses, les veillées traditionnelles, les veillées académiques, politiques (militantes), artistiques ou autres selon la catégorie socioprofessionnelle du défunt.

Quand la situation financière du défunt reste à désirer, la veillée à l'IVOSEP ne figure pas dans le programme des obsèques. A ce propos, un de nos enquêtés confiait : « quand j'ai perdu mon frère qui était planteur et qui n'avait pas assez de sources de revenus, on a trouvé inutile d'organiser la veillée d'IVOSEP car c'était une charge supplémentaire ».

On note de cet avis que tous les défunts n'ont pas droit à certaines veillées. Les veillées que tous les défunts partagent sont les veillées traditionnelles qui sont meublées de danses populaires. Les veillées

---

<sup>2</sup> Pour un ancien ministre et Président de Conseil Régional, militant d'un grand parti de la Côte d'Ivoire et dont les obsèques se sont déroulées du 30 septembre au 14 octobre 2017, sept (07) veillées ont été organisées. In quotidien le Nouveau Réveil n° 4685, du jeudi 28 Septembre 2017, p.11.

religieuses, à l'IVOSEP, au domicile, et bien d'autres dépendent du rang social, de la confession religieuse et socioprofessionnelle et du degré de militantisme du défunt. Ici, les retrouvailles s'opèrent entre visiteurs, entre visiteurs et famille éplorée et pour rendre un dernier hommage aux défunts.

Ces veillées s'organisent également dans l'optique de collecter des fonds à travers une quête et des dons volontaires pour soutenir la famille éplorée. A cet effet, M. Alate note que :

« Tout commence par l'organisation de veillée pour recueillir le maximum de fonds. C'est l'occasion pour les amis et connaissances du défunt pour venir soutenir la famille. Un soutien en espèces sonnantes et trébuchantes. Pendant ce temps, le corps est conservé à la morgue et les frais de conservation augmentent. Mais tant que le budget prévu pour organiser les funérailles n'est pas encore en place, l'on continuera d'organiser des veillées » (2017, p.19)

En plus d'offrir des occasions de retrouvailles, de compassion et d'hommage, chez les N'zima, les veillées peuvent être consciemment multipliées par la famille nucléaire dans une optique avouée donc manifeste de mobilisation de ressources financières qui serviront à assumer d'autres charges.

Ici, c'est la quête de l'argent, si ce n'est le phénomène de l'argent lui-même qui prend de l'ascendance sur la considération qui devrait être due au défunt.

### ***2.1.1.3. Les levées de corps chez les n'zima***

Les levées de corps qui consistent à aller chercher le cadavre à la morgue pour la messe de requiem constituent l'avant dernière occasion des retrouvailles. En effet, à cette occasion, des parents ou des connaissances qui ne se sont pas vus depuis plusieurs années apparaissent. Les retrouvailles s'opèrent entre les visiteurs sur fond de surprise et d'émerveillement à la fois.

Les levées de corps représentent de nouvelles composantes de funérailles aux nouvelles fonctions largement manifestes et conscientes pour les familles éplorées. Par contre, les fonctions latentes résultent de rencontres avec les personnes que l'on avait perdues de vue et avec lesquelles sont renoués les contacts en relevant par exemple, les nouvelles adresses téléphoniques ou domiciliaires.

#### **2.1.1.4. L'inhumation chez les n'zima**

L'inhumation ou l'enterrement du défunt constitue la dernière étape des retrouvailles. Quelqu'un peut ne pas rendre visite, ni prendre part aux veillées, mais se rendre à la levée du corps ou à l'inhumation. Le cimetière où a lieu l'enterrement représente, en fait, l'étape ultime du déroulement des funérailles.

C'est le lieu de la rupture, de la séparation douloureuse et bruyante en pleurs et en cris de détresse, où se lisait par le passé, les oraisons funèbres, soulevant tant de vives émotions. C'est aussi le lieu où l'on voit pour la dernière fois, le corps du parent, de l'ami, de la « connaissance ». C'est le moment tant redouté de l'adieu ou du « voyage sans retour ».

Ainsi, les funérailles, chez les N'zima constituent de plus en plus, une occasion idéale de mobilisation, d'animation. Les obsèques N'zima constituent de belles circonstances de mobilisation humaine et financière car les hommes qui viennent d'Europe, d'Afrique, d'Amérique voire de partout, mobilisent des ressources financières colossales. M. Alate rapportant les propos d'un responsable N'zima de la région, écrit :

« Nous avons élaboré un budget de huit cent mille pour la veillée. Mais apparemment il faut plus d'argent pour un groupe de danse de quarante personnes, les dépenses de la tombe, la fanfare... soit un montant total de cinq millions de F.CFA » (2017, p.22).

## **2.2. Les funérailles, expression de la solidarité du peuple n'zima.**

Lorsqu'à l'annonce du décès, affluent les gens de toutes parts, c'est pour exprimer leur compassion, mais aussi leur solidarité. Les funérailles chez les N'zima constituent en effet, l'occasion pour les parents, amis et "connaissances" d'exprimer leur solidarité aux parents du défunt. C'est une sorte de solidarité dans le "malheur". C'est l'occasion où, plus que toutes autres, les personnes ou les familles éplorées ont besoin de soutien, d'assistance, d'aide morale, spirituelle et financière. Cette solidarité, les N'zima la manifestent et l'entretiennent lors des décès, grâce à leur mobilisation exemplaire et surtout à « l'assièdiè »<sup>3</sup> ou le « n'zié » comme chez certains peuples

---

<sup>3</sup> L'assièdiè chez les N'Zima ou le N'ziè chez les Baoulé et Agni sont des cotisations forfaitaires au niveau traditionnel. Par contre, les modernistes eux, parlent de « dons »

(Agni, Abouré, Baoulé) et des dons pécuniaires chez la plupart des populations ivoiriennes, de nos jours. Ainsi, outre les dons individuels, les parents, notamment l'épouse et les enfants d'un défunt salarié et appartenant à différentes organisations associatives, reçoivent plusieurs sommes importantes de la part du service employeur (Ministères ou entreprises), de la Mutuelle des travailleurs, de l'association des résidents et des femmes résidentes, de la Mutuelle de développement du village ou de la région, de l'église, du Syndicat..., soit un total de près de sept « contributeurs » à ces dons.

Par contre, chez les N'zima, c'est l'absence de solidarité en cas de longue maladie ou d'hospitalisation. Souvent chez les N'zima, les personnes ne sont pas assistées quand elles sont malades.

Seuls les enfants des concernés sont sollicités. Parfois même, tous les enfants d'un malade ne se sentent pas obligés d'assister leur parent voire leur père ou mère malade.

C'est en cas de décès que les N'zima, où qu'ils soient, se croient dans l'obligation de prendre part aux obsèques. Cette dénonciation est reprise par M. Alate en substance :

« L'artiste "Abobolais" décédé le 21 janvier 2017, n'a été enterré que le 08 Avril 2017 parce que ses parents qui vivent en Europe souhaitent assister aux obsèques. Et pourtant, "Abobolais" a souffert de manque de soins, faute d'argent. Plusieurs SOS lancés sont restés infructueux ... » (2017, p.24)

Le cas de l'artiste "Abobolais" n'est pas isolé. M. Alate (2017) raconte la situation d'une autre femme N'zima de la région d'Aboisso qui n'a pu réaliser un scanner de diagnostic exigé par son médecin, mais dont le fils, à son décès, a mobilisé un budget de près de Cinq millions de Francs CFA. Nous nous rendons compte qu'il s'agit d'une solidarité sélective et partielle pouvant être considérée comme négative et morbide en tant qu'elle s'applique au seul phénomène destructeur de l'espèce humaine : la mort.

Or, il aurait été souhaitable de manifester une solidarité positive et salvatrice en tant qu'elle s'évertuerait à garantir les vies humaines par la prise en charge des personnes malades.



Cette solidarité atteindrait son summum en prenant en compte, la totalité des situations problématiques des hommes et pour les maladies et pour les décès.

### **2.3. Les funérailles, facteurs de renforcement des liens familiaux et claniques**

Les funérailles constituent à n'en point douter, un des facteurs de renforcement des liens tant familiaux que claniques ou communautaires.

De nos jours, avec le modernisme, l'émigration et les mariages exogamiques, les membres d'une même famille, d'un même clan ou d'une même communauté se trouvent dispersés dans plusieurs continents, dans plusieurs pays, dans plusieurs villages et par conséquent peuvent s'ignorer ou ne pas se connaître.

Par contre, il suffit que quelqu'un décède, pour que tous les membres de la communauté, de la famille, alertés, affluent grâce au développement des moyens modernes de communication. Ainsi, chez les N'zima, les grandes rencontres que provoquent les funérailles, deviennent des occasions privilégiées pour les membres des familles élargies d'apprendre à se connaître et que les liens se renforcent au sein des communautés.

En fait, c'est pendant les funérailles d'un membre d'une famille que l'on va indiquer à ceux qui ne se connaissent pas, l'origine de tel enfant, de telle personne, les mères ou les pères de telle autre personne...

Les funérailles chez les N'zima constituent une institution de mise en contact des hommes entre eux, mieux, de mise en relation des membres de famille et de communauté entre eux. C'est une source de renforcement des relations entre les hommes, les familles, entre les communautés, les peuples et les cultures.

### **2.4. La fonction culturelle des funérailles**

La deuxième des grandes fonctions caractérisant les funérailles chez les N'zima est culturelle. La plupart des peuples du monde célèbrent sans doute les funérailles mais différemment. Chaque peuple donc, pratique les funérailles selon sa sensibilité, ses us et coutumes, sa tradition, donc selon sa culture. En se posant la question d'un éventuel réaménagement du code funéraire en pays Bété, D. Seri répondait :

« ...mais se faisant, ne risque-t-on pas de tuer la culture Bété, étant donné le lien de dépendance qui existe entre Culture et Société, entre funérailles et vision du monde ? ... » et d'ajouter par ailleurs, « ...Supprimer les funérailles c'est vouloir amener les individus et les groupes à renoncer à leur culture. Les funérailles constituent un rite et c'est dans et par les rites que les sociétés humaines se distinguent des sociétés animales... » (1989, p.7)

Les funérailles s'enracinent dans les traditions et les coutumes de chaque peuple. Elles expriment donc la vision du peuple en des moments douloureux.

Chez les N'Zima, J. Niamouké (2002) soutient que les hommes ne pleurent pas ou plutôt, le font « dans leur tête » ou « avec leur tête ». Ce sont plutôt les femmes qui le font naturellement en disant les plaintes et les complaintes sous forme de proverbe. C'est en réalité une sorte de pleurs chantés significatifs, une sorte de poésie lyrique. Les pleureuses chez les N'Zima ne sont pas des professionnelles au sens moderne du terme car toutes les femmes N'Zima sont sensées savoir pleurer comme des artistes chanteuses admirées et adulées par toute la communauté. Celles, au contraire qui ne savent pas "pleurer" font l'objet de raillerie. Nous remarquons donc qu'il y a une grande différence entre les peuples Bété et N'Zima en nous situant seulement au niveau des pleurs mortuaires ; même si actuellement d'après E. Yao (2017), les femmes Bété à Abidjan sont en train de moderniser et de professionnaliser cette tradition de pleureuse. Les fonctions culturelles sont hautement manifestes à travers les productions et les manifestations des peuples.

## **2.5. Les fonctions éducatives et formatives**

Les funérailles, jouent chez les N'Zima, des fonctions éminemment éducatives et formatives. Les funérailles constituent une école, le cadre idéal de formation.

### ***2.5.1. Les funérailles, source d'éducation civique et morale***

Les funérailles sont sources d'éducation civique et morale chez les N'zima dans la mesure où les membres de la communauté doivent s'y soumettre dans le respect des institutions sociales ou communautaires. C'est une sorte de reconnaissance de cette institution, de soumission et de respect des règles et des normes y afférentes, en dépit des exigences et des contraintes, et de la rigueur dans leur application.

Par exemple, le « ati-ayila » chez les N'Zima qui consistait à payer une forte amende pour non participation régulière aux funérailles d'autrui, peut être considéré comme une sorte de « brimade » sociale, toutefois les « citoyens » s'y soumettent et l'acceptent bon gré, mal gré. L'amende s'élève à deux bouteilles de liqueurs et la somme de cinquante mille francs CFA (50.000f). Ce qu'il faut considérer dans ce cas, ce n'est pas la valeur marchande de l'amende et la somme exigée mais plutôt l'humiliation que la personne incriminée subie en se soumettant à « la loi traditionnelle ». Donc pour éviter ces situations désagréables, les individus préfèrent se conformer aux exigences coutumières. C'est dire qu'en dépit de ces « impositions » traditionnelles, les gens s'y soumettent et les acceptent volontiers.

### ***2.5.2. Les obsèques, une occasion d'apprentissage de la solidarité et d'éducation***

Les obsèques chez les N'zima constituent une belle occasion d'apprentissage de la solidarité dans la mesure où tous les membres de la communauté ou une partie d'entre elle est appelée à contribuer aux charges. Cette solidarité est matérialisée par « l'assièdie » et le « besanou-n'zan »<sup>4</sup> chez les N'zima. En effet, chaque membre de la communauté apporte une contribution volontaire pour soutenir la famille éplorée. Cette solidarité est, en réalité, une sorte de normes sociales. L'apprentissage de la solidarité s'opère à travers la pratique, l'habitude, le fait de voir les autres membres y adhérer, s'y soumettre et par l'imposition et par la tradition. Les fonctions éducatives et formatives à travers les funérailles chez les N'zima s'exercent en transmettant des valeurs sociales, des vertus, le respect des règles et des normes sociales, la pratique de la solidarité de façon latente et inconsciente.

### ***2.5.3. Les obsèques, source d'apprentissage de l'art oratoire***

En Afrique, terre de la tradition orale, l'art oratoire ou le maniement de la parole tient une place primordiale et joue un rôle déterminant dans maintes circonstances de la vie communautaire. Ainsi, en dehors des parties de contes, d'épopées, de représentations théâtrales, de prestations des griots, les funérailles constituent chez la plupart des peuples, des sources de pratique par les adultes, et donc d'apprentissage

---

<sup>4</sup> Le « besanou-n'zan » constitue les dons complémentaires plus importants : c'est une nouvelle pratique étant donné le caractère insignifiant des dons traditionnels.

par les jeunes, de l'art oratoire. Les N'zima aussi connaissent et pratiquent abondamment cette compétence essentielle pendant les funérailles. Elles représentent encore des occasions privilégiées de prises de paroles, lors de « l'assièdiè » et des règlements des litiges. Les N'zima s'adonnent à cœur joie et parfois abusivement, pour eux, toutes les occasions sont bonnes pour enclencher des réquisitoires interminables à l'encontre des contrevenants impertinents. Pour les connaisseurs et les grands manipulateurs de la langue et de la rhétorique, ce sont des opportunités rêvées pour faire étalage de leurs grandes connaissances, de leurs qualités souvent inégalables. C'est donc à ces occasions que les images, les comparaisons, les énigmes les paraboles et les proverbes sont proférés à profusion. Ce qui permet aux jeunes de les retenir et de les utiliser plus tard, à leur tour. C'est un apprentissage informel qui relève de la fonction manifeste pour ceux qui en ont conscience. L'autre domaine qui fait également l'objet d'apprentissage par les jeunes au cours des funérailles, c'est le mécanisme de règlement des litiges ou des écarts de langage. Il convient de signaler que toutes les questions ou les problèmes pris en compte ici relèvent uniquement des funérailles. Ce sont les problèmes qui surviennent à cette occasion qui sont pris en compte. Et c'est en ce moment que l'on découvre ou redécouvre ceux qui maîtrisent le réquisitoire et ceux qui maîtrisent l'art de défendre les mis en cause. C'est l'occasion privilégiée d'étalage de la procédure de règlement des problèmes inhérents à un pan de la vie sociale et communautaire, et donc pour les jeunes voire les membres de la communauté d'apprendre ou de se former en la matière. Les funérailles favorisent finalement l'éducation civique et morale d'un peuple et donc la perpétuation des institutions sociales, l'apprentissage de la pratique solidaire, de la rhétorique et des procédures communautaires de gestion des litiges. Elles favorisent l'exercice des fonctions sociales, la transmission des valeurs, des compétences ainsi que des qualités humaines et sociales indispensables au bon fonctionnement de la société et de la communauté.

### ***2.5.3. La fonction économique des funérailles***

Il ne fait aucun doute que les funérailles de façon générale occasionnent d'énormes frais chez les N'zima. En effet, avec l'évolution technique et technologique, le décès d'une personne suscite d'énormes dépenses incompressibles ou suscitées, donc de revenus pour les entrepreneurs mortuaires et autres commerçants. A ce propos, un enquêté confiait « le

propriétaire d'un dépôt de boissons dans un village N'zima, dans l'optique de rentabiliser son commerce ou pour engranger des profits importants, s'était spécialisé dans la mise à mort des membres de la localité où il habitait ». Les obsèques chez les N'zima sont devenues sources de véritables saignées financières dues aux différentes rubriques de dépenses à partir d'un cas parmi tant d'autres, des funérailles d'une femme N'zima tenues du 8 au 31 octobre 2015 à Grand-Bassam (République de Côte d'Ivoire) :

- Conservation du corps à la morgue durant 23 jours  
= 324.330 FCFA
- Frais administratifs =  
229.500 FCFA
- Tenues mortuaires =  
320.000 FCFA
- Cercueil =  
300.000 FCFA
- Confection de la tombe =  
305.000 FCFA
- Logistiques+chaises, tréteaux, couvert =  
435.150 FCFA
- Sonorisation  
= 200.000 FCFA
- Restauration  
= 626.000 FCFA
- Veillées et condoléances =  
483.000 FCFA
- Réhabilitation de la résidence du défunt =  
770.000 FCFA

- Chapelle ardente et couronne  
= 92.000 FCFA

**Total** =  
**4.674.930 FCFA**

Pour les funérailles de cette femme, les frais occasionnés sont de quatre millions six cent soixante quatorze mille neuf cent trente francs CFA. Il s'agit d'une somme exorbitante alors que le coût de la location de la salle de levée de corps pouvant atteindre un million de FCFA ne figure pas ici. Ce sont des dépenses énormes qui pouvaient être minimisées ; mais le fait de l'ostentation des N'zima qui se lancent dans les dépenses ostensibles. Ils veulent donner une image positive de la famille. Les N'zima veulent donner l'impression de faire des funérailles dignes de leur parent défunt, en l'enterrant honorablement aux yeux des autres, même quand il s'agit de s'endetter et c'est généralement le cas. Cette propension ne fait que s'enraciner à cause de la modernisation. C'est ce que L. V. Thomas appelle « l'économie quaternaire à valeur de potlatch » (1982, p.131). Les obsèques en Côte d'Ivoire généralement et chez les N'zima spécifiquement, sont devenus des fêtes, de véritables festins auxquels l'on s'adonne ; alors que par le passé, au décès d'un être cher, c'était la privation de nourriture pendant trois (03) jours. De nos jours, c'est le contraire. Ce sont de véritables festivités faites de victuailles voluptueuses et colorées qui sont organisées et perpétuées. Tout compte fait, cette somme dont nous parlons (plus haut), a été injectée dans l'économie ivoirienne pour les obsèques d'une seule personne. Si l'on considère le nombre élevé de morts et donc de cérémonies et de dépenses afférentes, on peut aisément affirmer que les funérailles favorisent à n'en point douter, l'existence d'une véritable industrie.

L'industrie relative à la mort ou l'industrie mortuaire prospère avec les entreprises de confection de cercueils, de couronnes, de tombes, de transfert des corps, d'entretien, d'habillement des défunts, la conservation. Une seule et grande entreprise détient officiellement le monopole de la conservation des morts. Il s'agit de l'Ivoirienne de Sépulture ou IVOSEP, qui est une entreprise forte et florissante représentée dans tous les grands hôpitaux du pays même si une nouvelle entreprise, la Société Ivoirienne de Pompes Funèbres (SIPOFU) fonctionne depuis quelques mois. Chez les N'zima de la Côte d'Ivoire,

autour des morts se développe une économie prospère générant des emplois et des revenus pour les citoyens, les entreprises et des recettes pour l'Etat. La fonction économique est donc suffisamment manifeste, consciemment organisée, entretenue et amplifiée du fait de la modernité.

#### **2.5.4. La fonction politique**

La fonction politique figure parmi les fonctions contemporaines des funérailles. C'est une fonction plutôt élitiste, donc pas populaire. C'est une fonction manifeste jouée par une catégorie de personnalités que sont les potentiels candidats aux postes électifs ou les détenteurs de ces postes. De même que les activités socioculturelles, les funérailles chez les N'zima servent de tremplin, soit pour briguer des postes électifs soit pour consolider sa position ou le poste occupé. En fait, en Côte d'Ivoire, quand l'on occupe un poste électif (Président de la République, Maire, Député, Président du Conseil Régional)<sup>5</sup>, les électeurs de son ressort électoral qui sont considérés comme des parents, attendent pendant les périodes de malheur comme les décès, qu'ils soient assistés et aidés en recevant les visites et mieux, l'assistance financière et matérielle des élus de leur région. Ainsi, le soutien répété et avéré, donc permanent des élus ou des candidats en direction des populations éprouvées est comptabilisé favorablement à leur égard. C'est en substance, ce qu'exprime D. Séri en ces termes :

« Les funérailles constituent à coup sûr une corde sensible, un créneau politique qu'exploitent les élus ou les candidats aux différents postes ; le marketing électoral consiste à prendre part à toutes les cérémonies funéraires, où qu'elles se déroulent en vue d'entretenir sa clientèle ou de se faire voir, dans la perspective des batailles à venir » (1989, p.12)

#### **2.5.5. Funérailles et animation musicale**

« La musique adoucit les mœurs » dit l'adage. Elle est source de joie, d'allégresse et pousse à la danse ou au « trémoussement » des corps, surtout chez les N'zima, peuple suffisamment doué pour ce faire. La musique et par ricochet la danse, jouent un rôle essentiel et tiennent une place prépondérante dans la vie sociale des peuples. Chez les N'zima au niveau des funérailles, la place de la musique est non négligeable.

---

<sup>5</sup> C'est la nomenclature des principaux postes électifs en Côte d'Ivoire

Elle tient une place de choix, une place omniprésente. Elle sert à égayer et à atténuer un tant soit peu la douleur, la tristesse et la détresse liées à la mort ; mais elle sert aussi à consoler les cœurs affligés et meurtris. A ce titre D. Séri faisait remarquer :

« Qui dit funérailles, dit musique car il faut veiller des nuits durant et seulement la musique maintient et entretient l'ambiance, de sorte que les individus oublient momentanément la mort. De ce point de vue, le bruit constitue un anesthésique psychologique particulièrement efficace » (1989, p. 21).

Des décennies plutôt, c'était « l'Attounglan » ou le tam-tam parleur en pays N'zima, qui sortait pour lui rendre hommage, ensuite pouvaient être sorties les danses traditionnelles du terroir : l'Abodan, l'Adjoss, le Djè, le Sapa, l'Atèprè et bien d'autres. C'est pourquoi N. G. Adjo pense que :

« C'est par la danse qu'était conjuré solennellement le sort et qu'était extirpée la douleur due à la perte cruelle d'un être aimé. C'est une occasion pour les vivants de communiquer avec les morts, les invitant à faire leurs adieux de façon solennelle aux personnes avec lesquelles ils avaient des relations et à leur famille. C'est une sorte de psychothérapie que subissent les personnes endeuillées et qui aide à la sublimation et à l'idéalisation du deuil et du vécu » (2006, p. 181).

Ainsi, D. Séri et N. G. Adjo révèlent la fonction latente de la musique et de la danse en plus de leur fonction manifeste réelle.

De nos jours, de nombreux moyens sont déployés pour l'animation musicale funèbre au cours des différentes veillées. De façon générale chez les N'zima, nous avons deux parties qui sont dégagées au cours de ces veillées : une partie dite veillée religieuse avec les chorales ou les groupes musicaux qui sont, en fait, de véritables orchestres déployés par les églises et une deuxième partie dite veillée traditionnelle. Chez les N'zima par exemple, ce sont également des orchestres réels au grand complet qui se produisent, quand chez d'autres, ce sont des « équipes » dites d'animation professionnelle ou commerciale qui sont sollicitées ; dans ce dernier cas, la partie dansante est ouverte à tous. C'est une véritable danse populaire.

Par contre, chez les N'Zima, pouvait être invité un des groupes d'animation ci-après : « Ozigræ », « Sikimpe », « Life »,



« Ampadou ». « Ozigrae ». Le groupe interprétait des chansons en N'Zima ou en d'autres langues. Quand « Ozigrae » chantait, on ne dansait pas, l'assistance écoutait et regardait le spectacle. « Sikimpe » et « Life » sont deux groupes uniquement de danse. Aux sons de la musique moderne, ce sont leurs membres seuls qui exécutent les pas de danse préalablement appris.

Quant au groupe « Ampadou », c'est une structure d'animation polyvalente. Elle allie danse, théâtralisation et humour. De cette façon, les funérailles se transforment en de véritables occasions de fête grâce à la musique, aux danses et aux spectacles qui égalaient, consolent les membres de la communauté réunis, regroupés, retrouvés pour une sorte de conjuration collective du drame de la mort. Ces formations musicales offrent en conséquence, une animation festive et conjuratoire populaire lors des obsèques.

## **Conclusion**

Les funérailles chez les N'zima sont considérées comme relevant intrinsèquement d'une institution sociale aux fonctions multiples. Elles ne sont nullement gratuites et ne se tiennent guère fortuitement. Elles répondent à des besoins profonds et essentiels, à des nécessités qui finissent par indiquer leur importance sociale et communautaire impérieuse. Six (06) fonctions fondamentales des rites funéraires y sont identifiables. Les fonctions sociales sont indispensables à plus d'un titre dans la mesure où, elles servent de baromètre du degré d'estime ou de popularité du défunt ou des membres de sa famille. Les funérailles favorisent de grands rassemblements et le renforcement des relations sociales, familiales et communautaires.

Les funérailles sont célébrées selon le génie culturel propre du peuple N'zima. Les funérailles chez les N'zima contribuent dans une certaine mesure, à l'éducation et à la formation à la conscience collective de la communauté. C'est une source de transmission et de perpétuation des connaissances, des valeurs, des us et coutumes du peuple N'zima. Par ailleurs, les funérailles chez les N'zima sont des sources de grandes dépenses ostentatoires, alimentant les flux économiques et financiers de plusieurs entreprises mortuaires dont la finalité demeure la satisfaction égocentrique de certains individus en quête de popularité. Il faut aussi ajouter que chez ce peuple, les funérailles sont inséparables de l'animation musicale et dansante à cause notamment de l'institution des veillées aussi bien dans les villes que dans les villages. Cette animation

musicale est perçue comme une démarche conjuratoire du choc émotionnel de la mort. Les fonctions des funérailles sont manifestes, latentes, conscientes ou inconscientes.

Ces funérailles font l'objet de différentes innovations et mutations observables notamment dans la tenue des obsèques. Ainsi, aux fonctions anciennes, civiques et morales, éducatives ou formatives, se sont ajoutées les fonctions de retrouvailles, de renforcement des liens, les fonctions économiques, politiques, « animationnelles » plus accrues.

### Références bibliographiques

ADJO, G. N. (2006), Essai sur l'organisation sociale des DJIBWA de Divo : une anthropologie de la mort et des funérailles, *Enquête*, 16, 173-188

AKROMAN, A. D. (janvier 2018), Fondements et célébration des funérailles en Afrique : situation d'une institution sociale en délinquance, *Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaine*, 18, 242-262

ALATE, M. (Juillet, Aout 2017), Funérailles grandioses : Quand les Bété vendent terrains, maisons et plantations pour enterrer leurs morts, *VIP mag*, Ed, le Réveil, Abidjan, 192, 12-28

SERI, D. (1989), *Les funérailles en Pays Bété*. Abidjan : NEI

NIAMOUKE, J. (2002), *Calendrier en N'Zima*. Abidjan : Crédis.

THOMAS, L. V. (1982). *La mort africaine : idéologie funéraire en Afrique*, Paris : Payot.

YAO, E. (Octobre 2017), Pleureuses traditionnelles en pays Bété, ces femmes qu'on loue pour pleurer des inconnus, *SOIR INFO*, 6908, 12-14.